

Londres, le 26 mars 1992

(Traduction)

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 26 mars 1992 au sujet du Traité d'entraide en matière pénale (trafic de drogue) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conclu en 1988, laquelle se lit comme suit:

"Voir la Note du Royaume-Uni du 26 mars 1992"

J'ai l'honneur de confirmer que la proposition susmentionnée agréée au gouvernement du Canada, qui, en conséquence, convient que votre Note ainsi que son Annexe et la présente Note en réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entre en vigueur un mois après la date de la dernière des notifications par lesquelles chaque partie avise l'autre de l'exécution des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord.

Je vous prie d'agréer, votre Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

(signé)  
Gaetan Lavertu  
Haut-commissaire adjoint

Mr. Kevin Tebbit  
Chef, Service des relations économiques  
Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni  
Londres